



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

Déclaration CFDT à la table ronde des salaires du 1^{er} juillet pour l'année 2004

Conformément à l'engagement pris par la Direction de l'entreprise, le 13 janvier 2004 date de la 1^{ère} table ronde salaires, auprès des fédérations syndicales de cheminots, nous sommes convoqués aujourd'hui afin de poursuivre cette négociation salariale dans la perspective d'un accord signé. La CFDT Cheminots se félicite que la Direction ait manifesté en janvier 2004 la volonté de renouer avec des accords salariaux.

Quelques déclarations dans la presse de Guillaume Pépy soulignent les bons résultats de la SNCF au 1^{er} trimestre 2004. Selon ses propres termes, « il y a un peu de grain à moudre » pour ces négociations (Le Figaro du 15 juin 2004). Nous sommes par nature très réservés sur ces effets d'annonce qui s'avèrent souvent éloignés de la réalité économique de l'entreprise (Cf. les résultats du fret).

De plus, personne ne peut ignorer le poids de la Tutelle (en substance, le locataire de Bercy) qui n'est guère exemplaire envers les fonctionnaires de l'Etat puisqu'à ce jour le compteur reste encore bloqué à 0,5% sur l'exercice 2004. La CFDT Cheminots préfère donc s'en tenir au contenu des mesures qui seront acquises durant cette table ronde.

Eu égard à ce qui se passe dans l'entreprise depuis une dizaine d'années, le contentieux salarial s'est progressivement développé. La modération salariale se prolonge maintenant depuis trop longtemps, occasionnant une perte importante de pouvoir d'achat. L'année 2003 laisse une trace amère à la fois sur le fond et la forme.

Ce qu'il faut avancer aujourd'hui comme propositions doit tenir compte de ce bilan très négatif. Il est temps d'apaiser les esprits et de faire la preuve d'une réelle volonté de l'entreprise de converger vers un accord signé avec à la clef des mesures salariales supplémentaires et conséquentes.

Car dans le même temps, les cheminots ont vu fleurir des gratifications exceptionnelles telles que la GIR ou la GEXCI. Nous voulons rappeler notre opposition de principe à toute tentative d'individualisation des salaires. D'ailleurs, ces mêmes gratifications sont sujettes à caution compte tenu du peu de lisibilité qui les entoure. Nous sommes convaincus que les performances de l'entreprise résultent de l'implication et de la mobilisation de tous les cheminots. La CFDT Cheminots est pour sa part favorable à une meilleure reconnaissance de la compétence des

cheminots, en exploitant au mieux les possibilités de la grille. C'est à nos yeux, la meilleure réponse.

A cet égard, il faut résoudre la question du collège maîtrise, lequel est aujourd'hui segmenté du fait de l'existence de l'examen d'accès à la qualification E.

Ce n'est pas l'examen qui est en cause, mais l'usage qui en est fait. Le principe d'une validation des acquis professionnels (sous forme de modules) des agents placés sur la qualification D doit être recherché pour permettre à ces mêmes agents de poursuivre un déroulement sur la qualification E.

La CFDT Cheminots ajoute que s'il n'est pas anormal que l'entreprise souligne la part du GVT dans l'évolution de la masse salariale, pour autant, nous refusons qu'il soit un élément de la négociation salariale. Le GVT correspond soit à une compétence supplémentaire, soit à une expérience acquise par les cheminots. Ces deux points justifient un niveau plus élevé de rémunération.

Dans le relevé des décisions prises au cours de la table ronde du 13 janvier 2004, nous retenons de manière positive le coup de pouce au plus bas salaires. Ce point particulier doit trouver un prolongement compte tenu de la hausse des SMIC au 1^{er} juillet 2004. Il reste que les autres salariés ne peuvent être durablement oubliés. Aujourd'hui, le salaire moyen brut correspond à celui d'un agent placé sur la position de rémunération 22, c'est-à-dire le bulletin de salaire d'un certain nombre de cadres. C'est donc un élément à prendre en compte pour non seulement rendre attractif ce type d'emploi mais aussi pour éviter d'en faire un facteur de démobilitation.

La CFDT Cheminots rappelle ses priorités pour 2004 :

- ✎ Des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie en 2003.
- ✎ Des mesures salariales permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités pour l'année 2004.
- ✎ Un effort spécifique en faveur des bas salaires et basses pensions.

Comme vous pouvez le constater, la CFDT Cheminots conserve la même démarche : Négocier d'abord, rechercher l'accord le plus souvent possible sans jamais perdre de vue l'intérêt des cheminots, telle est notre feuille de route. C'est par une réponse satisfaisante aux revendications exprimées que les cheminots cesseront d'osciller entre colère ou découragement.

La CFDT Cheminots attend désormais vos propositions en faveur des cheminots et des pensionnés.